Appel à projets 2019 FONDS D'INNOVATION ORGANISATIONNELLE EN PSYCHIATRIE

Annexe 3 « Grille d'évaluation des projets » (à compléter par l'ARS de Martinique)

- **Grille de notation** (chaque item est noté de 1 à 5, 1 étant la note la plus basse) :

	Environnement du projet			**Contenu du projet**					**Volet financier**		
Structures porteuses	Inscription du projet dans les orientations régionales de la politique de santé mentale et de psychiatrie (PTSM)	Couverture territoriale / évaluation du public concerné par le projet	Caractère pluridisciplinaire et pluri professionnel du projet / partenariats / implication des acteurs locaux / modalités d'association des personnes bénéficiaires du projet	Projet fondé sur des données probantes en psychiatrie et santé mentale, existence d'un diagnostic partagé	Innovation dans l'organisation et la prise en charge des personnes / évaluation du potentiel de changement / pratiques dont l'introduction ou la diffusion sont recherchées / implication d'établissements en difficulté d'attractivité	Pertinence du projet et faisabilité au regard des objectifs définis en termes d'amélioration de la prise en charge des personnes	Effets attendus qualitatifs et quantitatifs sur la prise en charge proposée aux personnes	Critères d'évaluation permettant d'apprécier la réussite de l'innovation	Maturité du projet pour engager les crédits début 2020	Montant financier du projet / financements complémentaires éventuellement prévus (abondement du projet par l'ARS ou redéploiements, crédits médico-sociaux, …)	Caractère généralisable du projet, transférabilité, marges financières dégagées à terme par l'innovation
Structure 1											
Structure 2											
…											